

PERSONNEL

Conservatoire municipal de musique et de danse classique
Création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du service public rendu par le conservatoire municipal de musique et de danse classique, la coordination du département « cordes », ainsi que l'articulation pédagogique du travail des élèves avec les interventions des ensembles en résidence à Ivry, notamment du Quatuor Parisii, réclament un interlocuteur qui permette aux élèves de bénéficier au mieux de la proximité de musiciens de haut niveau.

Afin de pourvoir à un poste vacant de professeur de violoncelle (démission d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique) et compte tenu des compétences recherchées et des missions confiées, une publicité interne a été diffusée ainsi qu'une publicité externe dans différents journaux.

L'ensemble des candidatures a fait l'objet d'un examen attentif dans un souci de retenir la personne ayant les compétences requises pour assurer les missions attachées à cet emploi.

Les responsables ont retenu la candidature d'un agent titulaire du grade de professeur d'enseignement artistique.

Je vous propose donc la création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps complet spécialité violoncelle, ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Professeur d'enseignement artistique classe normale à temps complet	0	1

Date d'effet : 1er mars 2007.

Coût annuel du poste créé : 33 579,56 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

PERSONNEL

Conservatoire municipal de musique et de danse classique
Création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu les décrets n° 91.857 et n° 91.858 modifiés portant respectivement statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : DECIDE, avec effet au 1er mars 2007, la création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique classe normale spécialité violoncelle à temps complet.

ARTICLE 2 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, les effectifs de l'emploi considéré :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Professeur d'enseignement artistique classe normale	0	1

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 16 FEVRIER 2007

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 FEVRIER 2007